

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PLANCOËT

Par arrêté préfectoral du **29 FEV. 2024**, une enquête publique est ouverte du 25 mars 2024 au 26 avril 2024 (16h00) à la mairie de Plancoët sur la demande de la SCEA JEAN FRANCOIS ROBERT, personne morale, dont le siège social est situé au lieu-dit « Halouze » à PLANCOËT, pour être autorisé à la restructuration externe d'un élevage porcin qui comprendra après projet un nouvel effectif de 4 535 animaux équivalents (3 047 emplacements et 1 488 animaux équivalents) au lieu-dit « Halouze » à Plancoët.

La mission régionale d'autorité environnementale n'a pas émis d'observation sur ce dossier.

Le dossier est mis en ligne sur le site Internet de la préfecture : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/Enquetes-publiques-ICPE-agricoles>

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique, avec accès au dossier complet, est mis à la disposition du public à la direction départementale de la protection des populations, 9 rue du Sabot à Ploufragan, aux horaires d'ouverture.
- Le dossier complet comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Plancoët aux jours et heures d'ouverture, soit :

Horaires ouverture mairie	
lundi	09 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
mardi	09 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
mercredi	09 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
jeudi	09 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
vendredi	09 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
samedi	09 h 00 - 11 h 30

Le public peut formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre mis à sa disposition par la mairie de Plancoët ;
- par courrier à la commissaire enquêtrice à la mairie de Plancoët ;

- par voie électronique, jusqu'au 26 avril 2024, (16h00) à la direction départementale de la protection des populations : ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr

Madame Catherine BLANCHARD est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public les :

25 mars 2024	09 h 00 - 12 h 00
5 avril 2024	14 h 00 - 17 h 00
10 avril 2024	14 h 00 - 17 h 00
20 avril 2024	09 h 00 - 11 h 30
26 avril 2024	14 h 00 - 16 h 00

La procédure doit aboutir soit à une autorisation assortie de prescriptions, soit à un refus.